

CIMA

MEDIATION
&
ARBITRAGE

Centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUILLET 2008

Le CIMA a réuni ses membres lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle le 8 juillet 2008.

Cette assemblée s'est réunie à bord du navire Le Volupté.

Lors de cette assemblée, le Trésorier a donné lecture de son rapport financier.

Ensuite, le président a mis l'accent sur les actions de formation et de communication d'ores et déjà exécutées, ainsi que sur le programme à venir.

1. Sur les actions de formation

Le CIMA a mis en place des formations spécifiques.

Le CIMA est donc en mesure de proposer :

- une formation continue de courte durée destinée aux médiateurs inscrits sur la liste ;
- une formation initiale sous forme d'un module de formation de base dispensée par des intervenants du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et dont les objectifs sont :
 - * la connaissance de l'environnement de la médiation,
 - * la compréhension du processus de médiation,
 - * la maîtrise des outils de la médiation,
 - * l'intégration de la dimension juridique de la médiation,
 - * et la prise en compte de la dimension humaine de la médiation.

Ce programme fait l'objet d'une première session à compter du 11 septembre prochain.

La date limite d'inscription est le 5 septembre prochain.

Le président a rappelé également que le CIMA était aussi un centre d'arbitrage et qu'une réunion avec les arbitres sera organisée.

2. Les actions de communication

Le président a rappelé que les actions menées ces dernières années par le CIMA et par les Ordres eux-mêmes ont permis au CIMA d'acquérir une certaine notoriété.

Pour les années 2008 / 2009, l'effort de communication portera sur la promotion de la médiation auprès des membres de professions.

Le site Internet a fait l'objet d'une totale réorganisation.

L'édition d'une lettre d'information est en cours.

D'autres actions sont prévues, conférences et interventions tout au long de l'année.

3. Les actions prospectives

Le président a ensuite rappelé l'objectif de définir un programme de travail cohérent pour consolider le futur.

Une commission technique s'est donc créée et s'est concentrée sur la définition et le contenu de la formation, et de l'actualisation des connaissances.

Une réflexion est menée sur le contenu d'un manuel de normes professionnelles, ainsi que d'un guide méthodologique.

L'assemblée générale s'est clôturée par la validation à l'unanimité des orientations prises par le Conseil d'Administration en ce qui concerne la communication, la formation et la commission technique.